

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de Monistrol-sur-
Loire**

Séance du 30 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente novembre.

A 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Éric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, Hubert MARREL (suppléant), Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Bernard BOURGIE (suppléant), Paul THIOLLIÈRE (suppléant), Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT.**Présents sans droit de vote :** Daniel PABIOU (suppléant).**Absents représentés et ont donné pouvoirs :**Jean-Pierre SABATIER a donné pouvoir à Gilles KACZMAREK
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT
Laurent BERNARD a donné pouvoir à Laurent DUPLOMB**Absents :** Daniel FAVIER, Paul BARD, Didier PINOT, Frédéric GIRODET.

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**13 Titulaires****5 Suppléants**Pouvoirs :**5**Votants :**22 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :
24 Novembre 2023Délibération n°
2023.11.56**PARTICIPATIONS FINANCIERES DES ADHERENTS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2024**

Afin de permettre le fonctionnement du SYMPTTOM avant le vote du budget et des montants des participations des adhérents pour 2024, il est proposé de solliciter un acompte pour les 3 premiers mois de l'année basée sur les montants mensuels demandés en 2023.

Monsieur le Président propose donc les montants de ces participations selon le tableau ci-dessous :

		Participation mensuelle en €HT	Participation mensuelle en €TTC
PARTICIPATIONS TRAITEMENT OM+CS	AGGLO	191 380,72 €	210 518,79 €
	Périmètre du SICTOM DES MONTS DU FOREZ (contrat de coopération)	62 943,95 €	69 238,35 €
	SICTOM EMBLAVEZ MEYGAL	66 581,91 €	73 240,10 €
	SICTOM ENTRE MONTS ET VALLEES	77 328,24 €	85 061,06 €
	SICTOM VELAY PILAT	130 216,44 €	143 238,08 €
	CCMVR	67 979,16 €	74 777,08 €

PARTICIPATIONS DECHETTERIES	CCDS	36 604,16 €	40 264,58 €
PARTICIPATIONS TRAITEMENT OM+CS	CCMVR	124 535,35 €	136 988,89 €
	CCDS	67 057,50 €	73 763,25 €
TOTAL GENERAL		824 627,43 €	907 090,17 €

Une fois le budget 2024 voté et les participations 2024 fixées, une régularisation sera effectuée.

Il est précisé que le SICTOM des Monts du Forez devrait être dissous le 31/12/2023. Un contrat de coopération a été conclu avec la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay et la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron afin que le SYMPTTOM, dans l'attente de la demande d'adhésion pour les communes concernées par ces intercommunalités, continue d'assurer la compétence traitement pour ce territoire. Pour les 8 communes de la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier, une prestation de collecte et de traitement va être effectuée par la Communauté d'Agglomération du Puy pour l'exercice 2024. Le montant correspondant à la participation autrefois prise en charge par le SICTOM des Monts du Forez sera donc répartie entre la Communauté d'Agglomération du Puy (pour ses communes et les 8 communes des rives du haut Allier) et la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron selon la dernière population DGF connue.

Afin de préserver la trésorerie des adhérents tout en assurant celle du SYMPTTOM et dans l'attente du montant définitif voté lors du BP 2024, il est nécessaire de pratiquer un appel mensuel des cotisations selon le montant proposé et paiement à échoir.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **FIXE à l'unanimité** les montants mensuels des participations des adhérents au SYMPTTOM pour le 1^{er} trimestre 2024 selon le tableau suscité.
- **CHARGE** Monsieur le Président de recouvrer auprès des adhérents les montants définis ci-dessus, mensuellement et à échoir, à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

SYMPTTOM

26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57

Le Président


Jean-Paul LYONNET